



NOUVEAU !

A partir du 1er avril 2012, l'inscription au chômage se fera directement dans les ORP valaisans.

Pour vous inscrire au chômage :

Annoncez-vous à l'ORP de votre région de domicile dès que possible, soit :

- En prenant rendez-vous par téléphone
- En vous présentant à l'ORP

Délai d'inscription :

Le **plus tôt possible**, mais **au plus tard le premier jour** pour lequel vous demandez des indemnités de chômage.

Munissez-vous des documents suivants lors de l'inscription :

- **Documents obligatoires (sinon pas d'inscription possible)**

- Document d'identité
- Si vous êtes étranger, permis de séjour (ou livret pour étranger)
- Certificat d'assurance AVS-AI

- **Si possible**

- Curriculum vitae
- CFC ou diplôme
- Certificats de travail
- Lettre de congé
- Recherches d'emploi effectuées avant votre inscription au chômage
- Permis de conduire et autres permis

ORP Sierre

Rte de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre
Tél. 027 606 94 00 / Fax 027 606 94 04
orpsierre@admin.vs.ch

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de
08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00